



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☎ 03.22.95.16.81
@ : secretariat@somme.fff.fr

Saison 2019/2020

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U14 (JOUEURS NES EN 2006)
« 2^e Tour »
« Espoirs du Football »

LIEU : DAOURS

DATE : Mercredi 27 Novembre 2019

HORAIRE : 13H30

32 (dont 8 GB) JOUEURS RETENUS

FC PORTO AMIENS (13)	<i>RENAUX Dylan (DC) – MALLARD Léo (DC) – <u>MALLARD Lucas (GB)</u> – <u>HAMRAOUI Islem (GB)</u> – KHALDI Alim* (MILOFF) – BOCIMA Yochi (ATT) – DARRAS Adam (MIL) – WEI QUOC Kyllian* (ATT) – EDOUAIRE Houcine (MILDEF)) – BEDROUNI Abdenour* (LD) – MUFAUME Malcom (MILG) – RHADOUZI Wail (MILOFF) – SOUYKH Fatah* (MILOFF).</i>
AMIENS AC (7)	<i><u>IRCHID Bilal (etr) (GB)</u> – BAKOYAN Tenguiz (etr) (MIL) – KHALLOUF Ridwane* (MG) – GEBRIL Mahmoud* (etr) (ATT) – MEKENTICHI Imed (ATT) – OULD Kais (MIL) – THABET Aboubaker* (MIL)</i>
US CORBIE (1)	<i><u>ROGER Lilian* (GB)</u>.</i>
AS QUERRIEU (2)	<i><u>BERTOUX Gabin (GB)</u> – GUILBERT Florent* (MILD).</i>
RC AMIENS (6)	<i>BOUABDALLAH Ihlal* (ATT)</i>
RC DOULLENS (2)	<i><u>DEHEAINE Tom* (GB)</u> – <u>ESPIGAT Eric (GB)</u></i>
US DAOURS VBA (5)	<i>GORET Mathys (ATT) – HUK Lucas* (ATT) – <u>LEVEL Valentin* (GB)</u> – TIMON Yann (DEF) – FOUBERT Huguo (ATTD/G)</i>
ENCADREMENT	<i>DUVAL Florian – KAMLI Ahmed Amine (FCPPA) - CREPIN Morgan (USDVBA) – DUPUIS Julian - KICHOU Hacène (GB) - NORDEN Jimmy (GB) – HAMDANE Karim (Amiens AC).</i>
ABSENTS EXCUSES	

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrement, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avvertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :

• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	